

e-xter

votre passeport vers la performance

Conditions générales de nos prestations

Services support en droit des sociétés pour les professionnels :

e-Xter met à la disposition des professionnels intervenant dans le domaine du droit un ensemble d'outils accessibles à distance via son site internet et la messagerie électronique, leur permettant d'externaliser la réalisation de toutes leurs opérations en droit des sociétés :

- dès qu'une opération est conçue, vous disposez en une seule fois (sous forme d'une liste) de la totalité des informations à collecter pour la réaliser ;
- dès que les informations sont recueillies, votre dossier est traité, sauf exception, dans un délai de 2 jours ouvrables ;
- le dossier de l'opération est complet, et prêt à être mis en place par votre secrétariat, avec listes d'instructions pour les tirages et les signatures, et budget de formalités pour vous permettre de prévoir les provisions éventuellement nécessaires de la part de vos clients.

Ils comprennent :

Dès sélection de la nature de l'opération à traiter, selon le type de société concernée :

- la fourniture, par téléchargement direct sur notre site internet ou envoi sur votre adresse e-mail, d'un fichier des informations à remplir ;
- le contrôle des informations retournées par e-mail avec les documents demandés ;
- l'édition des projets de convocations, rapports, procès-verbaux, pièces et courriers concernant les formalités ;
- la fourniture des instructions concernant leur utilisation (instructions de tirages par le secrétariat, instructions de signature par les clients) ;
- la fourniture du matériel permettant l'envoi du dossier formalisé au client et son archivage ;
- l'envoi des projets de documents par e-mail dans un délai compatible avec le respect de la procédure légale, en tenant compte de l'environnement de la société.

Documents à communiquer

Le client doit nous fournir en temps utile les documents suivants :

- le fichier des informations dûment complété ;
- la dernière feuille de présence (s'il y a lieu) de la société concernée.

Dans le cas où aucune opération ne nous a été précédemment confiée concernant la société concernée, le fichier dûment complété des renseignements permanents sur la société ou une copie de ses statuts et de son K Bis à jour ;

Sur accord préalable de notre part, cette procédure peut être remplacée par la communication d'une liste des sociétés sur lesquelles vous êtes susceptible d'intervenir, de manière à nous permettre de préparer par anticipation, et sans intervention de votre part, la communication et la saisie des renseignements permanents les concernant.

Prestations non couvertes

La prestation assurée par e-Xter s'adresse à un professionnel, qui reste seul responsable de la conception des opérations juridiques qu'il préconise et de leur mise en œuvre chez son client.

Par conséquent, e-Xter, qui n'est pas susceptible d'avoir de relation directe avec le client final, agit comme fournisseur d'un service support, par le biais d'un extranet, et limite sa prestation à la fourniture d'un processus d'assistance technique nécessairement limité dans son périmètre.

En particulier, et sauf lorsqu'il en aura été convenu autrement et par écrit, dans le cadre de relations régulières, les services assurés ne comprennent pas :

La prise en charge du dossier. La mise à jour (si des modifications non mentionnées sont intervenues depuis notre dernière intervention). Les relances sur dossier incomplet.

Les décisions d'approbation des comptes annuels, qui font l'objet d'une procédure particulière. Les consultations juridiques ou fiscales. Les règlements financiers et la mise en place des formalités, pour lesquelles tous les supports (publicités aux journaux d'annonces légales, demandes d'inscriptions modificatives, courriers d'envoi aux différents organismes), vous sont fournis. Les budgets indiqués pour les coûts sur formalités sont estimatifs : il vous appartient de régler, ou faire régler par vos clients, directement les montants réclamés sur factures présentées par les prestataires. Le report des délibérations dans les registres sociaux. L'impression de documents. Les envois postaux. Les transmissions à vos partenaires (expert comptable, banques, etc...). Les relances administratives ou comptables.

e-Xter se réserve le droit de refuser sans préavis tout dossier incomplet ou non conforme au contrat, sans que ce refus soit susceptible d'entraîner l'allocation de dommages-intérêts.

Formation et exécution du contrat

La présente mission prend effet, pour chaque opération, à l'encaissement du montant TTC, net, sans escompte, figurant au recto de la facture/contrat adressée avec le fichier des données à collecter, et se termine avec l'envoi du dossier complet de l'opération par e-Xter.

Toute prestation suivante fera l'objet d'une nouvelle facture/contrat. La tacite reconduction est exclue.

e-Xter apportera à l'exécution de sa prestation toute la diligence qu'impose la sauvegarde des intérêts que vous avez en charge.

De votre côté, et pour assurer l'efficacité de notre concours, vous vous engagez à nous faire connaître sans restriction toutes les données des dossiers que vous nous soumettez ainsi qu'à nous fournir à notre demande tous les documents qui y ont trait.

Tous litiges pouvant naître à l'occasion de la souscription, de l'exécution ou de la résiliation des présentes conventions seront, d'un commun accord entre les parties, soumis au tribunal de commerce de Lyon.